



Mairie de Roisey
228, route du Pilat - 42520 ROISEY
Tél. 04 74 87 48 93 - Fax 04 74 87 49 30
mairie.roisey@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt septembre à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Josette VERNEY.

Nombre de Membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14 Date de convocation : 12 septembre 2017

Présents : Josette VERNEY - Philippe ARIES - Yves MEILLER - Marie-Agnès ACHAINTE - Maurice GIRODET - Marie Claude FOREST - Didier BRUNEL - Isabelle DURAND - Richard VALLOT - Catherine BRUNETON - Christian PEILLON - Nathalie MARILLIER

Pouvoirs : Robert VIANNET à Josette VERNEY
Isabelle CARRET à Nathalie MARILLIER

Absents : Fabienne GACHE

Secrétaire de séance : Didier BRUNEL

✚ Approbation du compte rendu du 11 Juillet 2017
Sans observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

✚ Délibération dématérialisation des marchés publics
Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.
La convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Département nous invite à renouveler notre adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics en approuvant les conditions générales de mise à disposition
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

✚ Délibération classement des voies communales
Madame le maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée et approuvée par délibération du conseil municipal du 19 novembre 2014. Le Conseil Municipal a proposé de classer certains chemins ruraux en voies communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, se prononce pour le classement des voies suivantes :

Impasse des Vignes	150 ml	VC N° 74	
Chemin de Champlat	+ 190 ml	VC N° 106	Soit 410 ml au total
Impasse des Grands Champs	40 ml	VC N° 92	
Impasse de la Combe	100 ml	VC N° 44	
Ruelle du Pont des Sagnes	120 ml	VC N° 43	
Boucle du Molina	100 ml	VC N° 73	
Impasse de la Croix	40 ml	VC N° 22	
Chemin des Jarries	+ 60 ml	VC N° 9	Soit 610 ml au total

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur de voies communales à 28 280 mètres + 800 mètres, soit un total de 29 080 mètres.

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Délibération pour approbation des tarifs de la SPL pour le centre de loisirs du mercredi

Suite à la modification des rythmes scolaires le centre de loisirs fonctionne à nouveau le mercredi matin les tarifs proposés par la SPL sont portés à connaissance de l'assemblée

Madame le Maire présente les tarifs proposés par la SPL :

<i>Quotient Familial</i>	<i>1/2 journée matin (jusqu'à 12h)</i>	<i>1/2 journée matin + repas</i>	<i>Repas de 12h à 14h00</i>	<i>l'1h entre 14h et 19h</i>
<250	5,50 €	8,00 €	5,10 €	1,00 €
251 à 600 €	5,80 €	8,30 €	5,30 €	1,10 €
601 à 900 €	6,10 €	8,60 €	5,60 €	1,20 €
901 € à 1200 €	6,40 €	8,90 €	5,90 €	1,40 €
1201 à 1400 €	6,70 €	9,20 €	6,10 €	1,60 €
1401 € à 1 600 €	7,00 €	9,50 €	6,30 €	1,70 €
sup à 1600 €	7,30 €	9,80 €	6,30 €	1,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces tarifs à l'unanimité

Délibération pour annulation titre cantine

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 juin 2017 pour l'admission en non-valeur de factures de cantine Suite à un contact avec Monsieur le Trésorier, il convient de modifier la délibération, en effet certaines factures ont été réglées ; de plus il ne s'agit pas d'une non-valeur mais d'une remise gracieuse. Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer à nouveau, Et d'accorder une remise gracieuse pour 4 factures montant total 520 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Budget principal et budgets annexes : Assainissement - CCAS - Vente de Chaleur

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le vote des Budgets primitifs pour 2017 a eu lieu le 12 avril 2017. Elle informe également l'assemblée qu'une délibération est obligatoire pour rendre ces budgets exécutoires, cette dernière n'a pas été prise. Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Décisions modificatives budgétaires

Madame le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de réaliser des virements de comptes à comptes comme proposé ci-dessous :

Budget Communal

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D60632 F. petit équipement		737.00 €		
D615228 Ent Autres bâtiments		2 000.00 €		
D6232 Fêtes et cérémonies		2 000.00 €		
TOTAL D 011 Charges à caractère général		4 737.00 €		
D739223 FPIC Fonds National de péréquation		3 126.00 €		
TOTAL D 014 Atténuations de produits		3 126.00 €		
R70841 Mise à dispo de personnel			30 000.00 €	
R70872 Remb par budget annexe				30 000.00 €
TOTAL R 70 Produits de Services			30 000.00 €	30 000.00 €
R7381 Taxe add. droits mutation				7 863.00 €
TOTAL R 73 Impôts et taxes				7 863.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		7 863.00 €	30 000.00 €	37 863.00 €
TOTAL GENERAL		7 863.00 €		7 863.00 €

Budget assainissement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D628 Divers		25 000.00 €		
TOTAL D 011 Charges à caractère général		25 000.00 €		
D6215 Perso affec par collect rattach	25 000.00 €			
TOTAL D 012 Charg.pers. et frais assimilés	25 000.00 €			
D023 Virement à section investissement		8 080.00 €		
TOTAL D 023 Virement à section d'investissement		8 080.00 €		
R777 Quote-part des sub d'investissement				8 080.00 €
TOTAL R 042 Opération d'ordre entre section				8 080.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	25 000.00 €	33 080.00 €		8 080.00 €
INVESTISSEMENT				
D1391 Subventions d'équipement		8 080.00 €		
TOTAL D 040 Opérations d'ordre entre section		8 080.00 €		
R021 Virement de section d'exploitation				8 080.00 €
TOTAL R 021 Virement de la section d'exploitation				8 080.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		8 080.00 €		8 080.00 €
TOTAL GENERAL		16 160.00 €		16 160.00 €

Budget Vente de Chaleur

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D6061 Fournitures non stockable		0.14 €		
D628 Divers		5 000.00 €		
TOTAL D 011 Charges à caractère général		5 000.14 €		
D6215 Perso affec par collect rattach	5 000.00 €			
TOTAL D 012 Charg.pers. et frais assimilés	5 000.00 €			
R002 Excédent antérieur reporté				0.14 €
TOTAL R 002 excédent antérieur reporté				0.14€
TOTAL FONCTIONNEMENT	5 000.00 €	5 000.14 €		0.14 €

Affectation du résultat du Budget Assainissement

Suite à une erreur de plume, il convient de reprendre l'affectation du résultat du Budget Assainissement.

La présente délibération annule et remplace la délibération 2017-03-016.

Le budget n'est pas impacté par cette nouvelle délibération, les montants exacts ayant été repris lors de la rédaction du document.

Cession de parcelle

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à la régularisation de la situation juridique d'un terrain, qui faisait partie, jusqu'en 1982, d'un Chemin Rural.

A cette date, le chemin rural, plus utilisable, tel qu'indiqué dans la délibération du 11 août 1982 du Conseil Municipal de Roisey, avait fait l'objet d'une enquête publique, du 26 juillet 1982 au 9 août 1982, préalablement à sa cession à quatre propriétaires différents.

La parcelle A 1759, d'une contenance de 101 m², propriété de la commune sur le plan cadastral a été cédée depuis 1982 à M. BAUDOIN-PICAUD.

En effet, Mr Baudoin-Picaud, n'ayant vraisemblablement pas, à l'époque, procédé aux démarches nécessaires auprès de son notaire, la parcelle acquise apparaît au cadastre, à ce jour, en tant que propriété de la commune de Roisey. Mr Baudoin-Picaud souhaite aujourd'hui que cette situation puisse être régularisée.

Le service du contrôle de légalité de la Préfecture a été interrogé sur la suite à donner : une nouvelle délibération du Conseil Municipal de Roisey suffit pour décider de la cession du terrain communal concerné, en vue de régulariser sa situation juridique au cadastre, sans la nécessité d'une procédure d'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la cession de la parcelle A 1759 aux mêmes conditions que prévues par la délibération de 1982 à savoir cession à titre gratuit, les frais étant supporté par M. Baudoin-Picaud.

Compte rendu des commissions

Bâtiments

Travaux effectués pendant l'été :

- Revêtement de sol préau porte ouverte,
- Installation d'un visiophone accès mairie école qui permet de fermer le portail pendant les horaires scolaires,
- Réparation gouttière préau porte ouverte.

Local du Briat : les travaux de réparation sont en cours, le bail définitif avec la société C6 sera signé en octobre.

 **Voirie**

Les travaux de point à temps ont été réalisés.

Appel à candidature: Les habitants seront recensés en janvier 2018. La commune va recruter des agents recenseurs.

Le Conseil s'achève et la Séance est levée à 21h10.

Prochain CM le 8 Novembre 2017 à 19 H 00.